

NOTE AUX PARENTS

OBJET : Election de 7 représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Administration.

L'élection de 7 représentants des Parents d'Elèves au Conseil d'Administration aura lieu le **VENDREDI 02 OCTOBRE 2020, de 7h30 à 11h30 au Collège Emilien Adam de Villiers - Saint Pierre. Le bureau de vote se tiendra dans la salle informatique.**

LA LISTE ELECTORALE

Droit de vote des parents : **Chaque parent est électeur et éligible**, quelle que soit sa situation, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale. En cas de remariage, les beaux pères et belles mères n'ont pas d'autorité parentale sur l'enfant de leur conjoint. Ils ne sont donc à ce titre ni électeurs ni éligibles.

LE MATERIEL DE VOTE

Le matériel de vote (bulletins de vote, professions de foi), sera remis au plus tard le **Vendredi 25 septembre 2020** aux parents par l'intermédiaire des élèves.

SCRUTIN

VOTE PAR CORRESPONDANCE :

La possibilité de vote par correspondance est offerte à tout électeur sans justification préalable. Aucune autre personne mis à part l'élève et son représentant légal ne pourra remettre les plis au collège.

Le bulletin devra être inséré dans une enveloppe, elle-même glissée dans une seconde enveloppe cachetée à son tour, sur laquelle sont inscrits :

au recto : « ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION »

au verso : Nom, prénoms de l'électeur et signature

Tout pli ne portant pas les mentions indiquées ci-dessus sera déclaré nul

BUREAU DE VOTE :

Le bureau de vote sera ouvert le Vendredi 02 Octobre 2020, de 7h30 à 11h30 au Collège Emilien Adam de Villiers - Saint Pierre - dans la salle informatique.

IMPORTANT : Les bulletins de vote ne devront comporter, sous peine de nullité, ni rature, ni surcharge.

Le Principal,


O. SALERNO

